



SOMMAIRE

- P.1** Edito du Conseil Municipal
- P.2** Le mot du Conseil Municipal :
Projet d'unité de méthanisation
à Anthon
La Parole est aux commissions
- P.4** La Parole est aux associations
- P.8** C'est d'actualité

EDITO

Chers habitants d'Anthon,

C'est après un été ensoleillé que nous vous retrouvons pour cette nouvelle édition des nouvelles d'Anthon.

Comme chaque année, ce bulletin d'octobre est publié pour évoquer ensemble la rentrée de votre municipalité, de l'école élémentaire mais également des associations. Nous tenons encore une fois à remercier nos associations ainsi que leurs bénévoles qui ont rendu ce mois de septembre dynamique et convivial (forum des associations, fête du village, assemblées générales...).

Si nous espérons que votre trêve estivale s'est bien déroulée et a été l'occasion de recharger les batteries, la commune n'a pu que constater les incivilités encore trop nombreuses. Nous vous rappelons que pour vivre en harmonie, le respect d'autrui, des espaces publics et de l'environnement est primordial.

Nous vous laissons donc découvrir les actualités et les nouveautés de cette rentrée à travers ce nouveau numéro des nouvelles d'Anthon.

La municipalité

Les nouvelles d'Anthon n°9 Octobre 2018

Directeur de publication : Bruno Bon
Réalisation : Michel Brivet, Cédric Camp
Rédaction / Diffusion : Mairie d'Anthon
Photos : Mairie, associations, particuliers
avec leur accord
Impression : Imprimerie ICA
Dépôt légal : 2018. Imprimé en France.



Caisses à savon, les Potes d'Antan

LA MAIRIE

Secrétariat de Mairie d'Anthon
Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 10h à 12h et de 16h à 18h30
Mardi de 16h à 17h30
Mercredi fermé

Jeudi de 16h à 18h30
Vendredi de 10h à 12h et de 16h à 17h30
2^e et 4^e samedis du mois de 9h à 11h30

Vous pouvez prendre contact auprès du secrétariat au 04 78 32 13 22.
Monsieur le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE HENRI BODET Horaires d'ouverture

- Lundi : de 16h30 à 17h30
- Mercredi : de 15h00 à 16h30
- Vendredi : de 16h30 à 18h30
- Samedi : de 10h00 à 11h30

Fermeture du samedi 22 décembre 2018 (après la permanence)
jusqu'au samedi 5 janvier 2019

L E MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet d'unité de méthanisation à Anthon porté par la SAS Saint-Louis Energies : avis motivé du Conseil Municipal sur le dossier.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'unité de méthanisation porté par la SAS Saint-Louis Energies, le Conseil Municipal de la commune était appelé à formuler un avis.

Cet avis motivé a été prononcé lors de la séance de Conseil Municipal du 6 septembre 2018.

Vous pouvez retrouver le compte-rendu de la séance sur notre site internet :

<http://www.mairie-anthon.fr/fr/comptes-rendus>

L A PAROLE EST AUX COMMISSIONS

Voirie / Environnement

■ Collecte des déchets ménagers et recyclables



Il est rappelé que la collecte de nos poubelles grises se fait les vendredis. Pour les poubelles jaunes, elle s'effectue le mercredi des semaines impaires, c'est-à-dire, une semaine sur deux.

Les horaires de passage s'échelonnent sur la totalité de la journée, de 4h du matin à 21h le soir.

Pensez à sortir les poubelles la veille au soir et à les rentrer à l'intérieur des propriétés, après le passage du camion.

Nous vous rappelons que les déchets déposés à côté des bacs roulants ne seront pas ramassés lors de la collecte, et que **les poubelles ne doivent pas rester dans la rue à la vue de tous, mais rentrées dans les propriétés après leur collecte**, ceci afin d'éviter les gênes physiques sur les trottoirs ou visuelles pour les voisins.

Merci de respecter cette règle d'hygiène et de bien vivre ensemble.

Comment faire tenir tous vos déchets dans vos deux bacs ? En triant mieux pour jeter moins. Gagnez de la place dans votre bac jaune : écrasez les bouteilles en plastique et les briques alimentaires puis remettez leur bouchon. Dépliez les boîtes en carton et ne chiffonnez pas les papiers, ils prennent beaucoup moins de place à plat ! (Les grands cartons doivent être découpés ou déposés en déchetterie). Respectez les consignes de tri.

En cas de problème, poubelle cassée, un doute sur le tri, une question... **Un seul numéro : 04 72 46 19 80**



■ Incivilités dans l'utilisation du molok d'ordures ménagères situé sur le parking de la salle des fêtes

La société en charge de la collecte nous avait déjà alerté sur la non-conformité récurrente des déchets déposés dans le molok d'ordures ménagères. Aujourd'hui, de nombreux déchets indésirables sont retrouvés dans ce conteneur : carrelage, gravas, salon de jardin en PVC, meuble en bois, etc... La société a donc refusé de les collecter et nous impose de trier le contenu au sol pour ensuite pouvoir l'évacuer, ce que l'on peut comprendre.

Nous rappelons que ce molok d'ordures ménagères est réservé à la salle des fêtes et interdit à tout autre utilisateur. **Pour les déchets encombrants, utilisez la déchetterie la plus proche de chez vous.**



■ Décharges sauvages

Voici en image ce à quoi sont régulièrement confrontés nos employés communaux.

Ces incivilités se déroulent toute l'année en bord de route, dans nos champs, dans nos forêts.

Nous remercions Marc, Franck, et Mélanie, pour leur réactivité d'intervention. Ils permettent de maintenir notre village propre tout au long de l'année et de nous épargner ces vues déplorable.



PETIT RAPPEL :

En France, plus de 80 000 tonnes de déchets sont jetées chaque année dans des décharges sauvages en pleine nature par des pollueurs peu scrupuleux. La loi est pourtant bien claire et très sévère sur le sujet et pourrait être appliquée de façon plus stricte à l'avenir.

"Vous risquez 75 € d'amende si vous jetez une simple poubelle, 1 500 € en cas de dépôt depuis un véhicule et s'il s'agit de déchets professionnels, cela peut atteindre 75 000 € d'amende et une peine de 2 ans de prison. Les municipalités font appel à des détectives qui remontent la filière des déchets. L'ONF dote même les arbres de caméras très discrètes pour qu'enfin les pollueurs soient les payeurs"

Commission scolaire et périscolaire

■ La rentrée scolaire

La rentrée dans notre établissement s'est bien déroulée. L'augmentation des effectifs est remarquable car nous sommes passés de 110 élèves à 130, se répartissant ainsi :

- **Petite Section / Moyenne Section** : 29 élèves. Madame Déborah OUDET et Madame Elisabeth FALCOZ (ATSEM)
- **Moyenne Section / Grande Section** : 29 élèves. Madame Marie-France DUBOIS et Madame Annick FONTANA (ATSEM) le matin ainsi que Coraline ALLAIX (ATSEM) l'après-midi du fait des effectifs importants.
- **CP / CE1** : 25 élèves. Madame Odile PERRISSIN et Monsieur Maxime GAILLARD

- **CE1 / CE2** : 24 élèves. Monsieur Maxime DOMERQ
- **CM1 / CM2** : 23 élèves. Madame Cécile HAYS

Les horaires sont les suivants pour les temps scolaires :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30**

Ouverture du portail 10 minutes avant le début de la classe

■ La rentrée périscolaire

Les horaires de la garderie restent inchangés :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h00.**

L'augmentation des effectifs a aussi eu une conséquence sur ceux de la cantine avec deux services tous les jours et quatre employés communaux de service et de surveillance constante.

■ Conseil Municipal Enfants

Les élections au Conseil Municipal Enfants auront lieu le **jeudi 18 octobre 2018** au matin.

Comme chaque année, 5 élèves de CM1, 5 élèves de CM2 et 5 élèves de 6^{ème} et 5^{ème} pourront être élus.

Les professions de foi seront élaborées et la Commission Scolaire remercie vivement Madame Cécile HAYS, Professeur d'Ecole de la classe de CM1 / CM2 pour son investissement et son implication dans le Conseil Municipal Enfants avec l'aide à l'élaboration des comptes-rendus après les réunions.

Commission associative

Le **23 juin**, nous avons accueilli l'équipe cycliste de la commune de Bathernay pour une rencontre amicale. La compagnie "**La Chaumière d'Edguar**" nous a ensuite fait le plaisir d'une représentation théâtrale à la salle des fêtes. Vous retrouverez le détail de cette journée dans la rubrique "**C'est d'actualité**".

La soirée du **13 juillet** s'est très bien déroulée avec le beau temps et de nombreux participants au bal organisé à l'occasion. Le traditionnel feu d'artifice a clôturé cette soirée.

La saison 2018-2019 a redémarré, comme chaque année, avec le forum des associations le **samedi 8 Septembre**.

Après la mise en veille du FC Anthon, nous avons répondu favorablement à la demande du club de football de l'Union Sportive Villette d'Anthon Janneyrias d'utiliser les infrastructures du stade des Eaux Vives. Nous recensons aujourd'hui une trentaine d'An-

thonois licenciés à l'USVJ, nous avons donc formalisé une entente avec le club.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site du club : <http://usvj.footeo.com>

Nous allons préparer la journée du **Téléthon prévu à ANTHON le 1^{er} Décembre**. Nous espérons vous y retrouver nombreux.



Téléthon : le samedi 1^{er} décembre en soirée

Salle des Fêtes Emile Blasquez

Plus d'informations sur notre site : www.mairie-anthon.fr

Bibliothèque Henri Bodet

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent les :

- **Lundis de 16h30 à 17h30**
- **Mercredis de 15h à 16h30**
- **Vendredis de 16h30 à 18h30**
- **Samedis de 10h à 11h30**

Vous trouverez un grand choix de livres et de bandes dessinées pour adultes et enfants, ainsi que des périodiques (wakou, wapiti, sciences et vie junior, l'ami des jardins et géo).

Vous pourrez également emprunter quelques livres "large vision" et nous avons toujours à votre disposition un grand choix de CD et DVD prêtés par la bibliothèque départementale et renouvelés tous les 6 mois.

Le **vendredi 19 octobre à 19 heures**, la bibliothèque accueillera à nouveau les conteuses de l'association "**il était plusieurs fois**" pour **une soirée contes sur le thème de Halloween**. Nous vous attendons nombreux, petits et grands, pour frissonner en écoutant les histoires de sorcières.

La bibliothèque sera fermée pour les vacances de Noël le samedi 22 décembre après la permanence et rouvrira le lundi 7 janvier 2019.



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

En ce beau week-end de rentrée toute l'équipe de l'Amicale d'Anthon vous attendait pour la fête du village.



■ Section photo



La **section photo** a exposé une partie de leurs meilleurs clichés.

Une maman membre du **Sou des Ecoles** assurait l'atelier maquillage, elle a eu beaucoup de succès et nous la remercions de sa présence.



La traditionnelle vente d'enveloppes était aussi présente.

L'Amicale vous proposait les incontournables "casse boîte" et "pêche à la ligne" toujours aussi appréciés des enfants.



■ Combats de Sumo

Cette année **l'Amicale d'Anthon**, qui cherche toujours de nouveaux divertissements, vous proposait des **combats de Sumo** adultes et enfants. Malgré la chaleur, plusieurs courageux se sont essayés à ce sport venu d'ailleurs !



A la tombée de la nuit, nous avons ouvert les portes de la salle Emile BLASQUEZ pour que notre centaine de convives prennent place au repas suivi du bal.



La participation de chacun à la fête du village a redonné le sourire aux membres et bénévoles de l'Amicale d'Anthon car l'année 2017-2018 ne fut pas une très bonne année.

Et pendant que chacun s'amusait, nos deux «**cuistots**» bénévoles s'occupaient de la cuisson des 3 jambons à la broche.



Les autres membres du bureau et quelques bénévoles vous attendaient à la buvette où cette année la star était la glace à l'italienne qui a détrôné la barbe à papa.



Nous avons constaté la venue de nouveaux Anthonois et Anthonoises avec leurs enfants, nous prouvant donc que les habitants s'intéressent encore à la vie de leur village.

Je remercie donc les membres de l'Amicale, les bénévoles, le Sou des Ecoles et tous les habitants du village.

Amicalement vôtre,
Le Président, Bruno TRUTTA

■ Amicale d'Anthon : Tableau des activités de septembre 2018 à juin 2019

Vous pouvez vous procurer la carte de l'Amicale auprès des responsables de section.
Chaque adhérent est couvert par l'assurance, uniquement pour les dégâts causés au matériel.
La carte est au prix de 12 € par an pour les adultes de + de 16 ans, 6 € par an pour les enfants
Elle est obligatoire pour participer aux activités

ACTIVITES GRATUITES

ACTIVITES	JOUR	HORAIRES	LIEU	RESPONSABLE
Jeux de Société (divers)	lundi début 03/09	14h00 – 18h00	Salle des Associations	J. Moncorger : 04 26 04 90 25
Atelier photo	1 lundi sur 2 début 17/09	18h30 – 21h00	Salle des Associations	M. Cesari : 06 36 01 47 47
Bridge	mardi début 04/09	20h30 - 22h30	Salle des Associations	Ch. Masson : 06 62 66 34 85
Tennis de table adultes	jeudi début 13/09	20h30 – 22h00	Salle des Fêtes	Ch. Poiron : 04 72 02 36 39
Jonglage enfants	mercredi début 19/09	18h00 – 19h00	Salle des Fêtes	B. Joguet : 04 78 32 12 07
Marche	Jeudi début 13/09	14h30 – 16h30	RDV au monument aux morts	J. Moncorger : 04 26 04 90 25

avec la carte de l'Amicale et une participation annuelle aux frais (payables en 3 chèques encaissés les : 10/11/2018 - 10/02/2019 – 10/05/2019) vous pouvez aussi bénéficier :

ACTIVITES PAYANTES

Chant adultes	lundi début 01/10	20h00 - 22h30	Salle des Fêtes	K.Mourier : 04 78 32 40 12 G.Blasquez : 04 78 32 54 04
Chant enfants	mercredi & samedi alterné	début octobre	Salle des Associations	E. Fournier : 06 66 38 08 69
Gymnastique douce	jeudi début 20/09	18h00 – 19h00	Salle des Fêtes	J. Aguera : 04 72 02 91 61
Zumba	mercredi début 19/09	20h00-21h00	Salle des Fêtes	B. Trutta : 07 60 32 78 28

Toute activité nouvelle peut être créée, à condition qu'une personne en assume la responsabilité

Vous pouvez vous préinscrire sur notre site internet : www.amicaleanthon.fr

■ Nouveau projet de Méthanisation à Anthon : Salle comble pour la réunion publique du 4 septembre 2018



Alors que l'enquête publique devait se dérouler du 23 juillet jusqu'au 30 août 2018, en pleine période de vacances d'été, l'ADENI a demandé (intervention auprès de Gérard Collomb, Ministre de l'intérieur et requête auprès du Commissaire enquêteur) et obtenu la prolongation de l'enquête publique de 2 semaines ainsi que la tenue d'une réunion publique.

Mardi 4 septembre 2018 - 18 heures, la salle des fêtes d'Anthon est comble ...

Après un exposé ultra - technique et soporifique d'Isabelle Gros consultante des porteurs du projet Saint-Louis Energies et d'un représentant de la société chargée de la construction du Méthaniseur, le Commissaire-enquêteur a souhaité que l'ADENI présente de vive voix sa position.

En synthèse, l'ADENI conteste le caractère agricole du projet et démontre que l'actionariat est bel et bien aux mains d'opérateurs industriels, Valterra Matières Organiques en tête.

Fait éloquent, **les 9 exploitants agricoles**, actionnaires archi minoritaires de SLE (0,06% du capital), **n'étaient même pas présents à la réunion publique aux côtés de la famille Jargot terrée au second rang de l'assemblée!**

Autre point inacceptable : BM Environnement, business industriel de déconditionnement de déchets de grandes surfaces et de la restauration collective, **n'a strictement rien à faire à Anthon en zone agricole.**

Ultime argument mis en avant par l'ADENI : la saturation de la D55 avec plus de 15.000 véhicules/jour (et non 11.000, chiffre avancé par les porteurs du projet). Cette route étant déjà accidentogène, il serait totalement irresponsable de rajouter une noria incessante de camions et de remorques tractées roulant à 20-30 km/heure.

Face à ce projet de méthanisation industrielle, l'ADENI est déterminée à saisir le tribunal administratif, si le projet SLE, après avis du Commissaire mi-octobre 2018, était validé par les services de l'État.

Visitez régulièrement notre site et retrouvez l'intégralité de la présentation de l'ADENI sur www.adeni.fr.



Les Potes d'Antan

Résumé de l'Année

Pour l'année 2018, nous avons organisé 2 manifestations festives pour la commune et 3 balades motos qui ont été moins suivies mais qui se sont bien déroulées.

Un grand merci à tous les participants.

Au programme de 2019

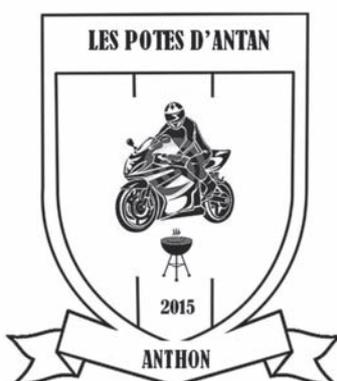
Pour l'année 2019, nous allons reconduire les Moules-Frites qui ont eu un grand succès.

Notre grande manifestation sera une manche du **championnat de France de caisses à savon**

LE 5 MAI 2019 A PARTIR DE 9h00
Montée de la Barre et rue du petit Veylon

Vous êtes bricoleurs, bricoleuses ? Vous pouvez construire votre caisse et courir dans la catégorie folklorique. Vous pouvez retrouver le règlement sur le site de la mairie d'Anthon en tapant le lien suivant : <http://www.mairie-anthon.fr/fr/association/1/22463/les-potes-antan>

Un contrôle technique aura lieu le week-end d'avant (week-end du 27 avril).



Contacts : lespotesdantan@yahoo.fr

Le Sou des Ecoles

Chers Tous,

Le Sou des écoles d'Anthon est heureux de vous retrouver pour une nouvelle année scolaire et espère que vous avez tous passé de très bonnes vacances !

Nous souhaitons également la bienvenue à tous les nouveaux parents ainsi qu'à leurs enfants.

Notre **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** a eu lieu le 24 Septembre 2018 et je suis ravie de vous présenter l'équipe du Sou des écoles pour l'année 2018-2019 :



Floriane PLESSIER
Présidente



Delphine SAUVAGE
Vice-Présidente



Emilie LAVEAU
Secrétaire



Amélie VARENNES
Secrétaire Adjointe



Nathalie MADRIGRANO
Trésorière



Stéphanie BIHAN
Trésorière Adjointe

■ Les manifestations proposées jusqu'en Décembre 2018 :

Samedi 27 octobre - 4^{ème} édition de la fête d'Halloween de 16h00 à 18h00 :

La fête d'Halloween réunit environ 90 enfants chaque année.

Au programme, l'élection du meilleur déguisement, des jeux "monstrueux" et des animations.

Vendredi 16 novembre - 3^{ème} édition du Beaujolais Nouveau à partir de 19h00 :

A déguster sur place : plateaux de charcuteries et de fromages avec la vente de bouteilles ou de verres de Beaujolais.

Samedi 8 décembre - 1^{ère} édition du Marché de Noël et notre traditionnelle vente de sapins de 10h00 à 17h30 :

Au programme : Balades à poney (Ferme de Briska), différents stands d'artisans, créateurs et producteurs de la région mais pas que... La venue d'un conteur et qui sait, peut-être la visite du Père Noël !

Buvette et restauration sur place.

Pour le mois de décembre notre vente de chocolats de Noël

Vous pouvez suivre notre actualité sur Facebook et nous contacter par mail : **Facebook : Sou Anthon - Mail : souanthon@yahoo.fr**

Tous les membres du bureau se joignent à moi et vous souhaitent une excellente rentrée 2018, en espérant vous voir nombreux à la participation de toutes nos manifestations !

Floriane PLESSIER - Présidente du Sou des écoles Anthon.

C'EST D'ACTUALITÉ

De Bathernay à Montrésor à vélo en 6 étapes du 23 juin au 1^{er} juillet 2018

Le samedi 23 juin, Anthon a accueilli 10 cyclistes (et leurs 10 accompagnateurs) en village étape d'un périple de 600 km de Bathernay à Montrésor. Ces cyclistes ont cheminé sur les traces et terres d'Ymbert de Bathernay (qui fut baron d'Anthon), conseiller de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François 1^{er}.

Après l'arrivée des cyclistes, un verre de l'amitié a été partagé. Lors de ce moment de convivialité, des présents ont été offerts à la commune par nos invités : tableau, livre, œuvre d'art...

A 20 h, la compagnie théâtrale, "La Chaumière d'Edguar", a offert au village un spectacle mêlant rire, poésie et émotions pour 1h45 de divertissement et de bonne humeur.

Nos sportifs ont pris le départ pour Berzé-le-Chatel le dimanche, après une visite du Vieux Port où ils ont admiré le confluent Ain-Rhône.

La municipalité tient à remercier les organisateurs et les participants pour cet événement original et convivial. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur une éventuelle 2^{ème} édition en 2019.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des photos et reportages sur la page Facebook : "Bathernay-Montrésor à vélo 2018"



Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs 2018



NOTRE COMMUNE EST CONCERNÉE...
QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Anticiper une situation d'urgence, c'est identifier les risques qui nous entourent et donc prévoir les actions préventives à mettre en place et les attitudes à adopter avant, pendant, et après l'urgence, pour soi et son entourage. Pour cela, la réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques

majeurs d'informer au moins tous les cinq ans la population susceptible d'être exposée à ces risques.

C'est dans ce cadre que la nouvelle campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs débute en automne. Elle a pour objectif principal de faire connaître les "bons réflexes" à adopter en cas d'alerte et de porter à votre connaissance les sites proches de la commune concernés par cette campagne.

Une brochure, descriptive des sites et bons réflexes, est distribuée avec cette édition des nouvelles d'Anthon. Nous vous recommandons de la consulter ainsi que de la conserver. Vous pouvez retrouver cette brochure sur notre site internet, dans la rubrique "Actualités".

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre.** Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration

en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : **01 49 55 82 22**

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)



Inscriptions sur la liste électorale

Nous invitons les nouveaux habitants de la commune à venir s'inscrire en Mairie sur la liste électorale munis d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile.**

Le formulaire d'inscription (cerfan°12669*01)

peut-être rempli sur place. Il est disponible également en téléchargement (via le site internet service-public.fr).

L'inscription doit être déposée auprès du secrétariat **avant le 31 décembre 2018 pour être effective en 2019.**



Calendrier des manifestations à venir

DATE	ANIMATIONS	ASSOCIATIONS	LIEU
19 octobre	Soirée contes	Bibliothèque	Bibliothèque Henri Bodet
27 octobre	Soirée Halloween	Sou des Ecoles	Salle des fêtes
10 novembre	Vente de boudins	AICA	Parking Salle des fêtes
11 novembre	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux Morts
16 novembre	Beaujolais Nouveau	Sou des Ecoles	Salle des fêtes
17 novembre	Vente de boudins sabodets	Anciens combattants	Parking Salle des fêtes
17 novembre	Concours de coinche	Amicale	Salle des fêtes
1 ^{er} décembre	Téléthon	Interassociation	Salle des fêtes
8 décembre	Marché de Noël : sapins	Sou des écoles	Salle des fêtes
14/15 décembre	Colis des Anciens	Amicale	Salle des associations